Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 24 (1932)

Heft: 7

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

24me année Juillet 1932 No 7

Actualités.

Trois mois se sont écoulés depuis que les organisations centrales des associations ouvrières ont fait connaître leur attitude à l'égard de la crise et spécialement de la politique du Conseil fédéral et ont fait ressortir clairement quelles sont les revendications des ouvriers, des employés et des fonctionnaires. Entre-temps la crise s'est accentuée dans notre pays, et on constate plus particulièrement que la politique de baisse des salaires préconisée par les chefs d'entreprise et le Conseil fédéral, a exactement les effets prévus dans la requête des syndicats. Le degré d'occupation dans les branches d'industrie travaillant pour le marché indigène n'a que très peu reculé jusqu'à présent. L'index des ouvriers occupés était de 114 en mars 1932 pour les industries travaillant pour le marché indigène (mars 1925 = 100) contre 115 en décembre 1931 et 118 en mars 1931. A part cela, on compte ce qu'on appelle un cœfficient d'occupation qui repose sur les appréciations des chefs d'entreprises en ce qui concerne la marche probable des affaires. Cet index est tombé à 86 en mars de cette année, pour les industries travaillant pour le marché indigène, contre 97 en décembre et 94 en mars 1931. Le recul de 11 points enregistré lors du premier trimestre 1932 est dû sans aucun doute à la baisse des prix et des salaires préconisée. Ces chiffres laissent entrevoir que les chefs d'entreprises escomptent que la baisse des salaires et la réduction des prix attendue auront pour conséquence de faire reculer dans une large mesure l'occupation dans les industries travaillant pour le marché indigène. Malgré cela, le Conseil fédéral entend poursuivre la politique demandée par les chefs d'entreprises. Le marché intérieur suisse doit à toute force être ruiné.

*

La conférence du 31 mai avec le Département fédéral de l'économie publique a prouvé que le Conseil fédéral n'a pas l'intention de tenir compte des revendications justifiées formulées par les ouvriers. Le porte-parole du Conseil fédéral a néanmoins dû reconnaître que les tentatives de réduire les prix n'ont pas eu